

Éditorial sur les bords du Léman

Le combat de l'accès aux rives prend l'eau

Entre protection de la biodiversité et jouissance d'un bien public, il faut faire un choix.

[Simone Honegger](#)

Publié: 17.08.2024, 12h53

En 1790 déjà, la privatisation des rives du Léman pose problème. Quand le Genevois Aimé-Robert Merle d'Aubigné veut créer la première école de natation dans le lac, il se voit contraint de mettre sa propre propriété à disposition pour réaliser son rêve. Anecdote rapportée par Lionel Gauthier, conservateur du Musée du Léman, à Nyon.

Un quart de siècle plus tard, on ne sait toujours pas à qui appartiennent les rives du lac. Ne serait-ce que par les différents textes légaux qui n'offrent aucune réponse tranchée. Une certitude: l'accès aux chemins pédestres et aux plages demeure très inégal sur le territoire. Si on en doutait encore, nos chiffres en attestent.

Malgré l'attachement populaire à l'accès aux rives, le blocage politique semble installé durablement en terre lémanique. Élément piquant de ces débats au Grand Conseil, aussi bien à Lausanne qu'à Genève: ce sont les députés de droite qui ont lourdement insisté sur les menaces pour la biodiversité que représenterait un projet de chemin continu le long des lacs.

La nature a bon dos surtout quand on sait que les jardins de certaines propriétés relèvent plus du terrain de golf que d'un écosystème sauvage. L'argument reste tout de même valable. L'état de la biodiversité le long des rives est inquiétant.

Faut-il dès lors poursuivre ce combat au nom d'une reconquête de la liberté? Nous sommes au final tous égaux sur une plage. La réponse se trouve davantage dans la nuance. Si le principe d'un chemin continu le long de tous les lacs semble utopique, les autorités communales doivent pourtant tendre vers cet idéal.

Lionel Gauthier le résume ainsi: «Si l'entier des rives était inaccessible, ce serait dramatique pour la population, mais l'accessibilité totale des rives ne serait pas forcément une bonne nouvelle pour la biodiversité.»